oncogenetique.fr

Un site à destination du grand public qui décrypte et oriente





Mcomme Masfip, le magazine annuel de la MASFIP 6, rue Bouchardon - 75486 Paris Cedex 10 - Tél. : 01 40 03 14 14 - Contact : communication@masfip.fr Mutuelle N° 778 147 132, régie par le livre III du code de la mutualité

Directrice de la publication : Dominique Combe, Présidente Rédacteur en chef : Jean-Philippe Benoît

Comité de rédaction : MASFIP / Commission Communication,

Crédit photos : MASFIP, Marc Martin, Shutterstock Conception : Agence Charlie / Dépôt légal : Décembre 2023





La MASFIP a 10 ans !

'année 2023 a été placée sous le signe des 10 ans de la MASFIP et cet anniversaire a constitué un temps fort de l'Assemblée Générale de la Rochelle avec la réalisation d'actions et de supports dédiés à cet événement.

Créée en septembre 2013, rappelons que la MASFIP est issue de la fusion de la Mutuelle du Trésor et de la Mutuelle des Agents des Impôts, lesquelles avaient déjà fusionné avec d'autres mutuelles (la Fraternelle de l'Imprimerie Nationale, la Mutuelle Nationale de l'Entraide Administrative et la Mutuelle des Personnels de l'Industrie et de la Recherche) toutes étant déjà dédiées à l'action sociale.

Si l'activité d'accompagnement social existe depuis des décennies, c'est bien en agrégeant les forces, les moyens, les savoir-faire et les expertises de toutes ces mutuelles que la MASFIP s'est attachée, au cours de ces dix années, à démontrer que cet accompagnement est au cœur même des fondamentaux mutualistes que sont l'entraide et la solidarité.

Dans ce cadre, en complémentarité avec la couverture santé/prévoyance de la Mgéfi, l'offre d'action sociale (orientation, soutien financier, suivi) n'a cessé d'évoluer, de s'adapter et de se développer pour répondre le plus efficacement possible aux besoins des adhérents sur l'ensemble de leur parcours de vie.

Alors qu'arrive le futur dispositif de protection sociale complémentaire, osons espérer que cet accompagnement sera pleinement reconnu tant dans son contenu que sur le financement qui lui sera affecté.

Souhaitons donc de nombreux anniversaires à venir à la Mutuelle et une longue vie à l'accompagnement social des adhérents!

Dominique COMBE Présidente

SOMMAIRE

O4 DOSSIEROuand le handis

Quand le handispor entre en jeu

09 ACTUALITÉ

La Rochelle, l'AG des 10 ans !

12 **ZOOM**

Le Fonds Avenir MASFIP

CAHIER DÉTACHABLE

MASFIP Spécial 10 ans

13 ZOOM

Point d'étape PSC

14 REPORTAGE

Au cœur de la MASFIP, L'Assemblée Générale

16 PARTENARIAT

Mémo de Vie

18 HANDICAP

Des rêves autour du foot

20 PARTENAIRES

Prévention, une ambition partagée faite de complémentarités

22 PRÉVENTION

La Galette Charentaise



Sans sponsor,
il est compliqué
de pouvoir avancer
l'esprit tranquille
dans notre sport.
Ces différents
soutiens allègent
une charge mentale
importante.

Charlotte Fairbank, membre de l'équipe de France de tennis-fauteuil féminine

Pratiquer un sport m'a aidée à m'affirmer.
À partir du moment où j'ai découvert l'athlétisme, j'ai pris confiance en mes capacités.

Nantenin Keita, championne paralympique et recordwoman du monde du 400 m Gain de tonicité musculaire, capacité respiratoire renforcée, mieux-être psychologique,...: c'est prouvé, le sport c'est bon pour la santé, y compris celle des personnes en situation de handicap. Pratiqué en mode amateur ou de haut niveau, le handisport se décline dans de nombreuses disciplines. Les jeux Paralympiques de Paris 2024 vont offrir une belle occasion de découvrir des athlètes souvent peu connus.

Le handicap n'empêche pas d'atteindre le haut niveau

es jeux Paralympiques de Paris 2024, du 28 août au 8 septembre prochains, vont offrir de nombreuses occasions de le démontrer et de découvrir des handisportifs, souvent moins connus que les sportifs valides. Toutefois, quelques noms ont émergé, comme Damien Seguin à la voile. Théo Curin à la natation ou encore Marie-Amélie Le Fur, multimédaillée en athlétisme, présidente du comité paralympique et sportif français. Leur profil? Ces handisportifs sont souvent plus âgés, le handicap ayant pu survenir au cours de leur vie. Moins nombreux que leurs homologues valides, leurs carrières durent plus longtemps. Elles se révèlent aussi plus complexes à mener car ces athlètes ne sont pas forcément des professionnels, disposent de moins de sponsors, et doivent mener en parallèle une vie d'étudiant ou une vie active.

Enfin, même si elle s'améliore, la couverture médiatique du handisport reste moins importante. En cause notamment, le grand nombre de catégories qui peuvent perdre les spectateurs. Elles sont cependant nécessaires pour que chacun puisse concourir, quel que soit son handicap. Ainsi par exemple, en aviron, certains athlètes pratiquent en "bras corps", sans utiliser leurs jambes, tandis que d'autres, aveugles, rament avec jambes et bras.

De façon générale, le handisport consiste à adapter les règles des sports pour les rendre praticables par tous. Et il y en a pour tous les goûts: cécifoot pour se disputer le ballon sans le voir, rugby fauteuil pour s'affronter dans un sport quasiment de combat, basket fauteuil pour démontrer son adresse avec rapidité.



Le handisport en chiffres

14 % des personnes en situation de handicap pratiquent en club, dans une association ou avec un coach.

4h30 c'est la durée moyenne hebdomadaire de pratique d'activités physiques et sportives (toutes intensités confondues) des personnes en situation de handicap.

Les quatre principaux freins à la pratique d'une activité physique sont :

34 %, les douleurs physiques / la fatigue liées à leur handicap,

24,6 %, le manque d'informations sur les équipements et les offres adaptés à leur handicap,

24 %, l'éloignement de leur domicile des lieux de pratique

24 %, le coût de la pratique encadrée.

Source : Enquête nationale sur la pratique d'activités physiques et la sédentarité des adultes en situation de handicap vivant à domicile en France. Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps) et Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (Fnors) - Juin 2023.

D'autres résultats sur <u>onaps.fr</u> ou <u>fnors.org</u>

Certaines disciplines, elles, ont été imaginées d'emblée pour des personnes en situation de handicap. À l'image de la boccia, sorte de pétanque d'intérieur avec des balles en cuir, pratiquée en individuel ou par équipe, les joueurs étant assis dans un fauteuil roulant.

La Fédération Française Handisport (FFH) regroupe toutes les informations utiles

pour les personnes handicapées physiques et visuelles et la Fédération française du sport adapté pour celles avec les déficiences intellectuelles (page ci-contre). En parallèle, les fédérations sportives "classiques" sont tenues de se montrer inclusives en proposant, dans certains de leurs clubs, des équipements adaptés et des locaux accessibles.

Le rôle de la MASFIP



David Geslot

Depuis plusieurs années, la MASFIP soutient les handisportifs, adhérents en situation de handicap et sportifs de haut niveau, comme Cédric DENUZIERE (paratriathlon) dont l'interview se trouve en page 8.

Les cinq mécénats sportifs ont été régulièrement présentés dans ces pages et concernent le handbike avec Lydie MAHE, le paracyclisme avec David GESLOT, le basket fauteuil avec Paty KOTI-BINGO et le parava a avec Mickael DIMANCHE.

C'est aussi au travers d'un partenariat avec APF France handicap que la MASFIP a souhaité promouvoir le handisport. Elle a ainsi accompagné cette association nationale dans le recrutement de près de 300 bénévoles handicapés. Leurs rôles ? Assurer des missions d'accueil et d'information dans le cadre de Paris 2024, aux ieux Olympiques et Paralympiques. Elle a aussi contribué à l'organisation et au financement des Handilympiades, dans le cadre de l'opération Cap sport 2024, compétitions qui se sont déroulées en 2022 et 2023 dans douze régions. Des équipes de huit joueurs s'y sont affrontées dans quatre sports : la boccia, le tennis de table, le basket fauteuil et l'escrime. Une occasion de sensibiliser le grand public et les personnes en situation de handicap elles-mêmes au handisport. Avec ce partenariat, la MASFIP prend part au développement du handisport dans un esprit de partage et de solidarité. Pour le plaisir de tous.

Où s'informer?

Fédération Française Handisport (FFH)

Pour les personnes porteuses d'un handicap moteur ou sensoriel. www.handisport.org Rubrique: trouver un club. Il est possible aussi de télécharger des guides pratiques selon les disciplines.

Fédération française du sport adapté (FFSA)

Pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique. www.sportadapte.fr

Le Handiguide des sports

Cette plateforme dédiée aux personnes en situation de handicap a été conçue par le ministère des Sports et jeux Olympiques et Paralympiques. Elle référence l'ensemble des structures sportives accueillant des

Sport santé / sport pour tous

Deux heures trente d'activité physique modérée par semaine ou 75 minutes d'activité soutenue, voilà ce que recommande l'Organisation mondiale de la santé. Plus que l'intensité, c'est la régularité qui paie. Les muscles se renforcent, les articulations gagnent en amplitude, les capacités respiratoires et l'équilibre s'améliorent. Autant de bénéfices physiques qui, de façon générale, apportent aussi un mieux-être psychologique. Surtout lorsque vient s'ajouter le plaisir de la pratique avec d'autres, source de lien social. Tout ceci vaut pour les personnes en bonne santé mais aussi pour celles malades ou porteuses de handicaps. Depuis mars 2017, les médecins généralistes, et depuis mars 2022 les spécialistes, peuvent d'ailleurs prescrire des séances de sport aux personnes en affection de longue durée ou atteintes de maladies chroniques, comme le diabète. Certaines mutuelles comme la Mgéfi remboursent d'ailleurs une partie des coûts. La MASFIP peut également participer dans le cadre de son accompagnement social.

Pour en savoir plus contactez:

- **Cours d'activité physique adaptée** : Fédération française Sport pour tous. Plus de 150 activités différentes ouvertes à tous. www.sportspourtous.org
- Siel Bleu: Cette association présente partout en France donne la possibilité à chacun, quelles que soient ses capacités, son lieu de vie et sa situation financière, d'améliorer sa santé et son bien-être par une pratique sportive. www.sielbleu.org
- Les maisons sport-santé: Elles proposent un programme personnalisé susceptible d'inscrire les personnes dans une pratique d'activité physique et sportive durable. Carte interactive des maisons sport-santé proches de chez soi dans la rubrique "les bienfaits du sport". www.sports.gouv.fr

personnes en situation de handicap soit près de 3 000 structures et 4 000 lieux de pratique répertoriés sur l'ensemble du territoire. www.handiquide.sports.gouv.fr

Les clubs sportifs de sa commune

Certains accueillent des personnes en situation de handicap ou possèdent une section handisport.



Mickael Dimanche

Interview
5 questions
à Cédric Denuzière,
34 ans, triple champion
de France de paratriathlon.

de 34 ans, est tourné vers les Jeux de Paris 2024. Sa 3° place aux championnats du monde en Espagne le 23 septembre dernier laisse augurer de sérieuses chances de qualification.

Quel est votre parcours?

J'ai toujours été sportif. La malformation congénitale affectant ma jambe gauche ne m'a jamais empêché de pratiquer le foot, le volley ou le VTT depuis l'enfance. En 2017, j'ai décidé de rejoindre un club handisport de ma région d'origine, Auvergne-Rhône Alpes. L'AS Handivienne m'a permis de progresser et d'en arriver là où j'en suis aujourd'hui.

Comment en êtes-vous venu au paratriathlon?

J'ai commencé avec le paracyclisme.
J'ai toujours beaucoup aimé le vélo.
Depuis tout petit, c'est ce qui me fait
m'évader, aller plus loin que ce que me
permettent mes deux jambes.
Puis, j'ai découvert le triathlon.
En 2019, j'ai remporté mon premier
championnat de France et j'ai senti que
je me prenais au jeu de la compétition.



Vos ambitions pour ces Jeux Paris 2024? Me qualifier d'abord! Je saurai si j'en suis en juillet 2024. Toute cette année d'entraînement est tournée vers cet objectif. Ce serait quand même génial de participer à mes premiers Jeux en France. C'est à la fois très stimulant, mais ça met aussi beaucoup de pression.

Une chose est sûre : je progresse à chaque course. Cette médaille de bronze aux derniers Championnats du monde en Espagne me permet d'y croire.

Atteindre ce niveau de compétition pour la première fois rend concrets tous mes efforts : le travail à l'entraînement porte ses fruits. La route est encore longue mais je suis déterminé.



Comment conciliez-vous vie professionnelle et vie sportive?

Depuis mai 2023, je bénéficie d'un emploi du temps aménagé. Je travaille à mi-temps comme contrôleur des finances publiques. Les après-midi sont désormais consacrées à l'entrainement et à la préparation physique. Cela commençait à devenir difficile de tout cumuler. Je peux de nouveau faire du renforcement musculaire, des séances de kiné et optimiser ma récupération physique après l'effort.

Que vous a apporté l'aide de la MASFIP? Un immense soulagement. Sans ce soutien, je ne serais sans doute pas arrivé jusque-là. Mon sport nécessite un matériel spécifique très onéreux. De même, pour accroître mes performances, il a fallu que je participe à des compétitions internationales. Les déplacements sont coûteux mais indispensables pour montrer ce dont on est capable et se mesurer aux autres athlètes.



Actions MASFIP

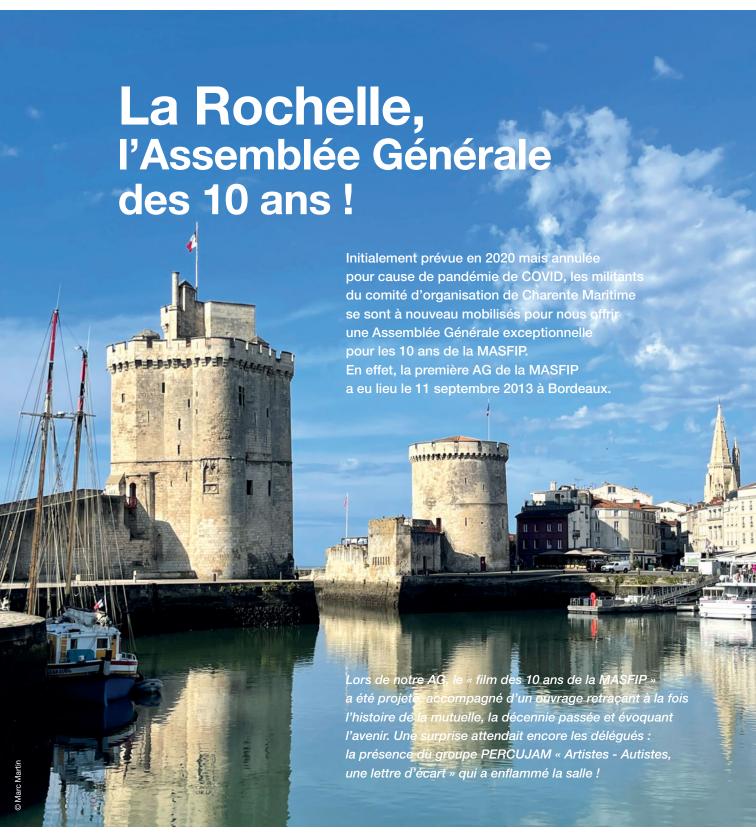
- Mécénats sportifs pour les adhérents handisportifs de haut niveau
- Orientation vers les structures adaptées et les aides légales
- Allocations handicap adulte et enfant pouvant être versées pour certains restes à charge sur des appareillages et équipements
- Aide aux aidants
- Partenariat APF France handicap Cap sport 2024



Dossier réalisé par la rédaction du Magazine Faire Face - Mieux vivre le handicap



Découvrez gratuitement un numéro du magazine



Les faits marquants

de l'Assemblée Générale

L'espace de conférences ENCAN nous a donc accueilli les 12 et 13 septembre à La Rochelle pour l'AG des 10 ans. Dès l'accueil, le ton était donné : kakemonos illustrant 10 ans d'AG dans le hall et médaille souvenir remise aux délégués !

Une première partie statutaire

es travaux ont débuté par les rapports financiers et des Commissaires aux comptes, un focus sur certaines activités ou encore les modifications statutaires.

Ainsi, les administrateurs ont démontré que l'action de la MASFIP était faite pour tous : de l'allocation naissance aux cautions et prêts en passant par les allocations « aléas de la vie et de la santé », chaque adhérent à un moment de son parcours de vie peut utiliser un service ou demander une allocation à la MASFIP. Comme en 2022, que vous ayez 19 ou 107 ans (âges mini/maxi constatés), vous pouvez bénéficier d'au moins une des actions de la mutuelle.

De plus, la simplification de nos procédures de paiement et de traitement des factures a été présentée et un rappel sur nos engagements RGPD* a été réalisé.

La nouvelle offre Mgéfi à destination des agents territoriaux, appelée VicTerria santé, contient un volet d'accompagnement social porté par la MASFIP. Cet accompagnement et le règlement mutualiste spécifique à cette offre labellisée ont été présentés.

Les nombreuses modifications statutaires ont été approuvées. Elles ont concerné la possibilité pour la MASFIP d'agir en délégataire de gestion « action sociale » de la Mgéfi s'agissant de certains contrats collectifs facultatifs ou obligatoires. Cette capacité de délégation de gestion permet à la Mgéfi de se positionner sur des appels d'offre de type « ANI » contenant un volet « action sociale ». Outre des modifications mineures d'articles, le report de l'âge limite d'un administrateur pour se présenter au CA a été porté à 67 ans pour s'adapter à l'âge maximum de départ à la retraite pour un fonctionnaire. Un autre bloc de modifications a été présenté pour préciser les conditions et les modalités de résiliation tout en remettant en perspective la double appartenance et la communauté d'adhérents Mgéfi/ MASFIP. Enfin, une dernière modification statutaire concernait l'allocation famille pour les adhérents ayant subi la perte



Groupe PERCUJAM



Stand France Victimes et Mémo de vie



Stand APAH-Finances



Stand APF-France handicap

d'un enfant, adhérent ou non, ayant moins de 27 ans afin d'être accompagnés par la mutuelle (enfant mineur auparavant).

Des actualités en points d'étape

à ôté PSC**, nous sommes toujours en attente du résultat des négociations sur l'accompagnement social au niveau ministériel, portant sur le contenu des « prestations », les critères d'attribution et le taux de cotisation additionnelle. Par ailleurs, les 3 mutuelles d'action sociale couvrant les adhérents de la Mgéfi ont mené des travaux pour

un volet social commun intégré dans la réponse à l'appel d'offre.

Concernant le rapprochement avec la MATMUT, les échanges ont commencé avec un véritable intérêt mutuel afin de valoriser les dispositifs d'accompagnement de chacun. Un groupe de travail en ce sens a été créé.

Une table ronde et des partenariats

a concrétisation du partenariat signé lors de notre dernière AG avec France victimes a été présenté (voir article dédié supra).



La table ronde de cette AG avait pour titre « le harcèlement scolaire n'est pas un jeu d'enfant ... » Cette thématique, travaillée depuis près de deux ans, est malheureusement toujours d'actualité en cette rentrée 2023. Particulièrement intéressante et émouvante par les témoignages de victimes, l'association « Parle, je t'écoute »

a su sensibiliser les délégués sur ce fléau subi dès le primaire. Nous reviendrons sur ce sujet dans nos prochaines lettres électroniques MASFIP.

Par ailleurs, un temps consacré au fonds Avenir-MASFIP dédié à l'oncogénétique et dans ce cadre, la présentation des axes stratégiques de la Fondation de l'Avenir par Marion LELOUVIER, ainsi que le suiet de thèse sur le mélanome uvéal (dans l'œil) examiné sous l'angle génétique par Anaîs LE VEN, lauréate de la bourse doctorale, ont été également très appréciés.

Le prix de la solidarité 2023



e prix de la solidarité a été remis à l'association « Vitalité Pagaies en SAONE » (Dpt 70) pour l'acquisition d'un Dragon Boat et sa remorque. Créée en avril 2021, elle a pour but de constituer une équipe de pagayeurs composée de personnes en fragilité physique, intellectuelle ou souffrant d'addiction. Le but est que chacun s'épanouisse par l'entraide et la solidarité.



RENOUVELLEMENT DE LA MOITIÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASFIP. APPEL À CANDIDATURES

En 2024, lors de l'Assemblée Générale de septembre, la moitié du Conseil d'administration de la MASFIP sera renouvelée par le vote des délégués. Les candidatures individuelles doivent être adressées par lettre recommandée à Madame la Présidente de la MASFIP, 6 rue Bouchardon, 75486 PARIS Cedex 10 - avant le 1er mars 2024, délai de rigueur.

*RGPD : règlement général sur la protection des données **PSC: protection sociale complémentaire (des fonctionnaires)

Le Fonds Avenir MASFIP



Le Fonds Avenir MASFIP est né d'une volonté commune de la MASFIP et de la Fondation de l'Avenir de s'engager pour la recherche médicale et les nouvelles pratiques de soins et d'accompagnement en oncogénétique.

Après la bourse de Master 2 attribuée en 2022 à Madame Clémence ALDEBERT interne en pédiatrie à Paris, une bourse de doctorat a également été mise en place. La lauréate est Madame Anaïs LE VEN, travaillant à l'Institut Curie à Paris.

Son parcours académique est double, d'abord scientifique avec un Master en génétique, puis enrichi d'une approche clinique en Conseil Génétique. Cette bourse lui permet de poursuivre sa formation par une thèse - qu'elle est venue présenter lors de l'Assemblée Générale de la MASFIP à La Rochelle - et ainsi contribuer à la création d'un continuum entre la génétique clinique et la recherche mise en place à l'Institut Curie sur la thématique du cancer.

Par ailleurs, le Fonds Avenir MASFIP permet depuis plusieurs années de soutenir de nombreux projets de recherche dont trois nouveaux cette année :

Le projet de Madame Sophie LELIEVRE (Institut de cancérologie de l'Ouest) concerne l'Ingénierie tissulaire pour aider les traitements personnalisés des cancers. Les données obtenues vont permettre de mieux connaître le pronostic d'évolution de la tumeur et de pouvoir cibler certains traitements.
 Le premier cancer étudié sera le cancer du sein.



- Le projet de Monsieur Cyril LAFON (Inserm Lyon) traite des ultrasons associés à l'immunothérapie pour le traitement du cancer du sein. L'hypothèse de ce projet est que l'utilisation d'ultrasons sur les cancers du sein permettra d'augmenter l'impact des lymphocytes dans l'environnement tumoral ce qui renforcera la réponse immunitaire afin de potentialiser l'efficacité de l'immunothérapie.
- et le projet du Docteur Stéphanie DUGARET (Institut du Cancer de Montpellier) traite de l'imagerie de précision pour une prise en charge personnalisée des patients atteints d'un cancer de l'ovaire. Dans ce type de cancer, l'apparition précoce et rapide de la résistance au traitement pose un défi clinique majeur. La possibilité d'obtenir un nouveau paramètre d'imagerie robuste reflétant de façon non invasive l'hétérogénéité tumorale élevée de ce cancer pourra être utilisée pour adapter plus efficacement la thérapie.

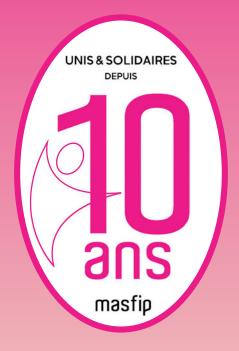


Pour plus d'informations :

téléchargez la lettre 7 du Fonds Avenir MASFIP



Ganiar Spécial



cahier détachable

La MASFIP

Spécial 10 ans

Historique

'action sociale existe depuis de nombreuses années au sein des mutuelles de fonctionnaires. Aux Ministères économiques et financiers, 7 mutuelles portaient la couverture santé et prévoyance avec de l'action sociale dite « en accessoire » mais, déjà, d'un très bon niveau. Cinq d'entre elles sont à l'origine de la MASFIP.

Depuis 2007, année de création de la Mgéfi (ayant poursuivi l'activité de complémentaire santé), les fusions successives de la Mutuelle des Personnels de l'Industrie et de la Recherche (MPIR) avec la Mutuelle des Agents des Impôts (MAI) en 2008 et celles de la Fraternelle Mutuelle de l'Imprimerie Nationale (FMIN) et la Mutuelle Nationale de l'Entraide Administrative (MNEA) avec la Mutuelle du Trésor (MT) respectivement en 2008 et 2011, ont amené au processus de création de la MASFIP.

Après une phase de transformation en 2012, la MAI et la MT décident toutes les deux en 2013 de fusionner dans l'objectif de créer la Mutuelle d'Action Sociale des Finances Publiques (MASFIP), afin de mettre en place une



action sociale plus forte pour leurs adhérents. Le principe était simple : prendre le meilleur des mutuelles pour couvrir l'ensemble du parcours de vie des agents et de leurs familles.

La fusion

Un principe fondateur simple mais qui peut se révéler plus difficile à mettre en œuvre concrètement. Grâce à la volonté commune de construire ensemble. les travaux préparatoires à la fusion ont permis de préparer le nouveau périmètre d'intervention de la mutuelle, les modalités de traitement des dossiers d'aide sociale et son organisation. Il fallait ensuite agréger les forces des mutuelles : les allocations, les moyens financiers, les savoir-faire, les collaborateurs, la gouvernance, les délégués et militants locaux. Tout cela devait aboutir à l'appropriation de la nouvelle mutuelle par chacun des acteurs pour permettre son développement et assurer sa pérennité. A l'occasion de ces 10 ans, on ne peut qu'être satisfaits de constater que cette appropriation a pu se faire rapidement au bénéfice de tous les adhérents.

Accompagnement

Dès sa création, la MASFIP a voulu innover en allant plus loin qu'un simple accompagnement financier de ses adhérents : elle a souhaité proposer un accompagnement global passant par une écoute active de ceux-ci, une orientation vers les aides légales pour qu'ils puissent exercer leurs droits, une allocation financière, si besoin, en complément et le suivi de la situation lorsque celle-ci l'exige. En parallèle, la mutuelle a décidé de développer les services et actions en partenariat avec des structures de l'environnement mutualiste ou reconnues d'utilité publique.

Pour décliner son action sociale et solidaire, la MASFIP s'appuie donc sur des valeurs et des principes fondateurs (la solidarité, la démocratie et la proximité), qui lui permettent de se fixer des objectifs répondant à sa finalité: accompagner ses adhérents tout au long de leur parcours de vie en privilégiant l'humain.

C'est pourquoi, notre réseau de conseillers mutualistes (répartis dans toute la France, y compris dans les départements d'Outre-mer), porte une écoute attentive aux besoins exprimés par les adhérents, afin d'apprécier leur situation dans son

Les 5 mutuelles à l'origine de la MASFIP











ensemble et de rechercher des solutions pouvant être mises en œuvre pour répondre à leurs demandes. Véritable porte d'entrée de la mutuelle ils sont joignables au 01 80 97 91 91.

Allocations

Un autre principe a été révélateur de la volonté de faire le maximum pour les adhérents : pouvoir intervenir quel que soit l'aléa de la vie subi par l'adhérent. Ainsi, les allocations couvrent tous les moments de vie :

La petite enfance, l'adolescence, le soutien à la parentalité Les aléas de la vie et de la santé Le logement

La perte d'autonomie et les personnes âgées et leurs aidants Les situations de handicap sans oublier la prévention.

En 10 ans, la MASFIP a développé ses possibilités d'interventions. Par ses accompagnements comprenant les allocations ou encore depuis quelques années, la proposition de prêts, grâce à son partenaire bancaire et dont la MASFIP prend en charge les intérêts, la mutuelle se propose d'accompagner ses adhérents à chaque moment de vie : lorsqu'ils vont devenir parents ou en l'étant déjà, dans la volonté de louer ou acheter un bien immobilier, en cas de dépenses liées à la santé, en cas de divorce ou encore faisant face à une situation de violence intrafamiliale.

Dans ce dernier cas, un dispositif complet a été mis en place par la mutuelle : partenariats avec différentes associations et structures pour proposer un accompagnement global : soutien psychologique, prise en charge de la victime (France victimes), applications d'aide et d'accompagnement (App'elles

et Mémo de vie) ou encore allocation spécifique « Violences intrafamiliales » pour une aide au départ du domicile y compris en urgence si cela devient nécessaire.

Des partenariats et des services

Outre les partenariats déjà existants dans les mutuelles fondatrices, la MASFIP a développé de nouveaux services et des partenariats permettant de coconstruire des solutions innovantes et utiles pour ses adhérents.

En 10 ans, la mutuelle a concrétisé différentes actions avec ses partenaires comme APF-France handicap par la création de tutos à destination des aidants qui permettent d'avoir les bons gestes avec une personne en perte d'autonomie et avec l'opération « Cap sport 2024 » qui relie les jeux de TOKYO à ceux de PARIS en passant par les Handilympiades sur lesquelles nous revenons par ailleurs dans la revue. C'est aussi le partenariat avec PuMS (pour une meilleure santé) pour favoriser une prévention active et ludique par des vidéos courtes et traitant de tous sujets en lien avec la santé. C'est aussi la réalisation de rêves d'enfants, adhérents en situation de handicap, en partenariat avec l'association « Un rêve, Un sourire » ou encore le soutien du festival du film sur les handicaps pour permettre de changer le regard sur ceux-ci et espérer que chaque singularité trouve sa place dans une société plurielle.

Le Fonds Avenir-MASFIP sur l'oncogénétique qui aide la recherche sur les cancers d'origine génétique, les cinq mécénats sportifs qui permettent à des adhérents en situation de handicap de pratiquer leur sport à haut niveau dans les meilleures conditions ou encore le prix de la solidarité remis à chaque Assemblée Générale et qui récompense une initiative solidaire sont autant d'engagements correspondant à nos valeurs.

Et demain?

La MASFIP s'inscrit avec la Mgéfi, dans les opérations de réponse aux appels d'offre concernant la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique. Pour la Fonction Publique d'Etat, cette PSC prévoit un accompagnement social inclus dans l'offre santé. Si le panier de soins en santé est connu, les négociations ministérielles sont en cours pour ce qui concerne l'accompagnement social. La volonté de la MASFIP est donc bien de continuer, de la meilleure façon possible et le plus largement possible, l'accompagnement global de ses adhérents.

En 10 ans, la MASFIP a fait le tour de la France pour aller à la rencontre des délégués :

Les Assemblées générales se sont tenues partout en France :

2013 : Bordeaux2014 : Angers2015 : Perpignan2016 : Nancy

2017 : Juan-les -Pins 2018 : Clermont -Ferrand

2019: Cherbourg

2020 : La Rochelle annulée pour cause de COVID

2021 : Orléans **2022 :** La Baule

2023 : La Rochelle (au lieu de 2020)

Elle fait aussi une visite annuelle dans chacun des 101 départements à l'occasion des Assemblées Départementales d'adhérents (entre mars et juin)

LE VRAI



DU FAUX

La MASFIP a créé il y a 10 ans l'action sociale pour les adhérents du Ministère.

Faux, la MASFIP est issue de la fusion de mutuelles dédiées à l'action sociale : MAI, MT, MPIR, FMIN, et MNEA. Par ailleurs, avant la création de la Mgéfi en 2007, l'action sociale existait en activité accessoire de celle de complémentaire santé / prévoyance.

La MASFIP accompagne ses adhérents uniquement par des allocations financières

Faux, l'accompagnement de la MASFIP se compose d'une partie orientation couplée si nécessaire à une allocation financière et enfin, le suivi du dossier et de l'adhérent.

En 10 ans, la MASFIP a traité plus de 100 000 dossiers

Vrai, la MASFIP a ouvert plus de 106 000 dossiers pour ses adhérents et plus de 68 000 d'entre eux ont abouti (dossiers complets).

La MASFIP ne fait pas de refus.

Faux, même si pour certaines allocations, la MASFIP effectue rarement un refus (le plus souvent statutaire), les allocations ne sont pas systématiques. Ainsi sur ces 10 années en moyenne, 6% des dossiers ont abouti à un refus, la nécessité d'aide sociale n'étant pas avérée.

C'est la différence entre « prestations » et « allocations ».



Les partenariats conclus depuis 10 ans par la MASFIP participent à l'accompagnement des adhérents.

Vrai, la plupart des partenariats permettent un accompagnement des adhérents (CRESUS, Un rêve Un sourire, France victimes), un service (Cours à domicile) ou participe à l'orientation et l'information des adhérents (RESONANTES, APF France handicap, etc). La MASFIP souhaite systématiquement coconstruire des solutions concrètes avec ses partenaires.

En 10 ans, la MASFIP a réduit le nombre de ses allocations.

Vrai, la MASFIP a effectivement réduit le nombre de ses allocations en regroupant certaines d'entre elles - comme dans le secteur des « jeunes et familles » avec l'allocation « famille » qui a cumulé 3 allocations - tout en conservant la faculté d'intervenir autant qu'avant. C'est donc par mesure de simplification que cette réduction a été réalisée....

... et Faux, de nouveaux besoins se sont aussi exprimés et de nouvelles allocations ont été créées comme l'allocation « déménagement » ou encore

- · demenagement » od enec
- « violences intrafamiliales »

La MASFIP, malgré ses 10 ans, a toujours besoin de se faire connaître.

Vrai, l'articulation originale de la Mgéfi avec ses mutuelles d'action sociale (MASFIP / INSEE / DOUANES) a eu pour conséquence un développement de l'accompagnement social mais aussi une certaine confusion sur les rôles de chacune et encore aujourd'hui certains adhérents ne pensent pas à leur appartenance à la MASFIP. Ainsi, malgré un nombre important de dossiers, certains adhérents qui auraient besoin de l'aide de la mutuelle ne la sollicitent pas par ignorance. N'hésitez pas à orienter vos collègues vers la MASFIP si vous détectez un besoin.

La MASFIP: 10 ans d'aide sociale et encore pour de nombreuses années!

Vrai, la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des fonctionnaires ne remet pas en cause notre volonté d'apporter l'accompagnement social dont les adhérents ont besoin. Toutefois, le changement de paradigme est important et l'adaptation de la mutuelle en collaboration avec la Mgéfi, sera nécessaire dans le cadre du contrat collectif obligatoire pour les actifs et facultatif pour les retraités et ayants-droits.

Point d'étape **PSC**

Dispositif PSC Santé

(programmé pour le 1er janvier 2025)

Principe : pour les actifs, adhésion obligatoire au contrat collectif avec un financement de 50 % de la cotisation par l'employeur. Le dispositif transitoire d'une participation de 15 €/mois perdurera jusque-là.

Pour les retraités, les conjoints et les enfants : adhésion, à titre facultatif aux garanties du contrat. Pour les retraités, celle-ci devra s'opérer dans un délai d'un an suivant leur cessation d'activité ou leur information sur l'existence du contrat.

Les garanties santé: un panier socle santé, incluant la prévention, est obligatoirement applicable à l'ensemble des fonctionnaires et agents publics de l'Etat. Il se situe à un niveau supérieur à l'offre actuelle Vita santé 2.

Des améliorations de ce panier (et/ou des options) peuvent être négociées avec le ministère. Un accompagnement social peut aussi être négocié à ce niveau avec un financement dédié.

Les mécanismes de solidarité: sont intégrés des mécanismes de solidarité actifs/ retraités avec un plafonnement progressif de l'évolution de la cotisation santé sur les 6 années suivant la retraite et la cotisation n'évolue plus après 75 ans. Des solidarités familiales aussi avec la gratuité de cotisation à partir du 3ème enfant et le plafonnement de la cotisation des conjoints des actifs. Par ailleurs, un fonds d'aide à la cotisation des retraités est obligatoirement institué avec une cotisation additionnelle dédiée.

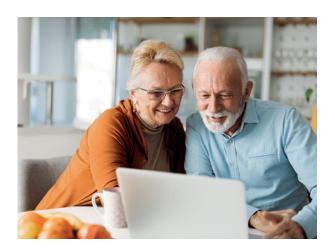
Etat des négociations : Elles sont en cours au MEFSIN et doivent porter sur l'ensemble des thématiques identifiées (amélioration du panier socle - options - contenu et financement de l'accompagnement social - contenu de la prévention - critères de sélection et pondération de ces critères).

Textes: ordonnance du 17 février 2021 – accord interministériel du 26 janvier 2022 – Décret n°2022-633 du 22 avril 2022 – Arrêté d'application du 30 mai 2022

Textes: ordonnance du 17 février 2021 accord interministériel du 26 janvier 2022 Décret n°2022-633 du 22 avril 2022 – Arrêté d'application du 30 mai 2022

Dispositif PSC Prévoyance

(programmé pour le 1er janvier 2025)



Principe: Au-delà des évolutions statutaires (extension des garanties employeur prévues dans le Code de la Fonction Publique) en matière de congé longue maladie, d'invalidité et de décès, les agents actifs pourront adhérer à titre facultatif à un contrat collectif sélectionné par le ministère avec une participation de l'employeur d'un montant de 7 €.

Les garanties prévoyance : ces garanties viendront compléter les garanties statutaires dans les situations de congé longue maladie, d'invalidité ou en cas de décès. Des garanties additionnelles négociées au niveau ministériel pourront être mises en place sur l'incapacité, l'invalidité, le décès, les frais d'obsèques et la perte d'autonomie. Elles ne donneront pas lieu à une participation supplémentaire de l'employeur

Déclinaison du dispositif : les garanties statutaires doivent faire l'objet de textes pour modifier le code de la Fonction publique et leur date d'application diffère selon le type de couverture (2024 pour l'incapacité et le décès – 2027 pour l'invalidité). Les modalités de déclinaison des garanties complémentaires restent à préciser.

Texte: accord interministériel du 20 octobre 2023



Au Cœur de la MASFIP

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la MASFIP, rouage essentiel du fonctionnement démocratique de notre mutuelle, est composée de femmes et d'hommes, élus en leur sein par les adhérents et appelés délégués.

L'élection des déléqués

Ces élections sont organisées tous les trois ans sur chaque section de vote départementale et sur la base d'un nombre de délégués déterminé en fonction du nombre d'adhérents présents sur le département :

1 délégué jusqu'à 2000 adhérents et
1 délégué supplémentaire par fraction de 2000 adhérents.

Elles reposent sur un scrutin majoritaire à un tour pouvant être organisé par correspondance et / ou par voie électronique avec, pour chaque section de vote, le même nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants, les seconds étant convoqués aux réunions de l'Assemblée Générale en cas d'empêchement des premiers.

Lors des dernières élections de 2021 ce sont ainsi 307 délégués titulaires et suppléants qui ont été élus dont 192 femmes (63 %) et 115 hommes (37 %) avec parmi eux 193 délégués en activité (63 %) et 114 en retraite (37 %).

L'organisation de l'AG

Lieu d'échanges et de débats, l'Assemblée Générale est convoquée au moins une fois par an par la Présidente du Conseil d'administration et est organisée chaque année dans un département différent.
Ainsi l'Assemblée Générale 2023 s'est tenue à La Rochelle et celle de l'année prochaine se tiendra à Aix-en-Provence, les membres des Comités départementaux concernés étant associés à sa préparation et à sa tenue, ce qui leur permet de mettre en avant et de valoriser leur département.

Convoqués au moins quinze jours avant la réunion de l'Assemblée Générale les délégués reçoivent en amont de celle-ci l'ensemble des "

Les délégués ont toujours à l'esprit l'intérêt des adhérents qui les ont élus et qu'ils représentent.

documents leur permettant de se positionner sur les différentes résolutions qui seront soumises à leur vote.

Le rôle de l'AG

En mutualité, l'Assemblée Générale joue un rôle particulièrement important puisqu'elle procède notamment à l'élection des membres du Conseil d'administration qui lui-même procède à celle du Bureau et du Président de la Mutuelle.

Mais au-delà de cette mission qui garantit le fonctionnement démocratique de la mutuelle, les délégués ont aussi à se prononcer sur de nombreux autres sujets liés à l'organisation et au fonctionnement de celle-ci comme les activités exercées ou encore le montant des cotisations.

Les délégués de la MASFIP, tous bénévoles, sont donc de véritables acteurs de la vie de notre mutuelle qu'ils accompagnent dans ses orientations et ses prises de décision, en ayant toujours à l'esprit l'intérêt des adhérents qui les ont élus et qu'ils représentent.

Entretien avec deux délégués



C. Griseri



G. Hermant

Chrystelle GRISERI, déléguée du Tarn-et-Garonne et Georges HERMANT, délégué de Haute-Corse

Comment es-tu devenu(e) délégué(e), depuis combien de temps et quelles étaient tes motivations ?

C: J'ai adhéré tardivement car j'ai été convaincue par les échanges avec ma chef de service qui est par ailleurs Présidente du comité 82. Pour mieux comprendre le fonctionnement des mutuelles et en particulier de l'action sociale, j'ai rejoint le comité en tant que Trésorière et déléguée suppléante. En 2020, suite à la mutation de mon collègue délégué titulaire, je représente le département à l'AG.

G: mon prédécesseur est devenu administrateur et m'a laissé la Présidence du Comité. Le rôle de délégué me permet de suivre au plus près l'actualité de la MASFIP et les changements qui vont découler des travaux de l'AG. Je suis délégué (suppléant puis titulaire) depuis 2020 et cela permet de rencontrer les autres délégués, d'autres Présidents pour échanger sur nos pratiques. Par les tables rondes et présentations on voit concrètement les actions et les partenariats de la MASFIP.

Comment abordes-tu ton rôle de délégué(e) ?

C: J'essaie de transmettre les informations, les nouveautés et les résultats des votes à mon comité. Une réunion est prévue dans le mois suivant l'AG pour échanger sur les points abordés : nouveautés, partenariats etc. C'est aussi important pour pouvoir informer et orienter les adhérents.

G: pour avoir la meilleure action sociale dans le futur: garantir le développement tant en gestion qu'en activité sous forme d'allocations répondant aux besoins des adhérents, les décisions sont prises avec les autres délégués. Les membres du comité sont à la fois associés en amont pour pouvoir poser les questions nécessaires à la bonne compréhension et informés après l'AG de tout ce qui s'est passé.

Comment prends-tu tes décisions pour voter sur les résolutions qui sont présentées en AG ?

C et G: En ayant une écoute attentive de tous les intervenants: administrateurs, les réponses faites aux délégués lors des temps d'intervention des délégués. On prend ces décisions en ayant toutes les informations sachant que nous avons un dossier du délégué préalablement ce qui amène une première réflexion. Les décisions finales sont souvent prises suite aux explications lors de l'AG qui éclair-cissent les documents que nous lisons qui semblent parfois un peu théoriques.

Mémo de Vie

Un nouvel outil pour un dispositif complet de lutte contre les violences intrafamiliales

La MASFIP a créé en 2021 un dispositif spécifique afin de lutter contre les violences intrafamiliales avec ses partenaires les associations Crésus et Resonantes. La contractualisation d'un nouveau partenariat le 15 septembre 2022 avec la **Fédération France Victimes** (voir article dédié dans le magazine 2022) a permis de proposer un Plan global de lutte contre les violences intra-familiales pour l'année 2023.



I s'appuie sur le dispositif déjà existant ajoutant les services de la Fédération France Victimes (FFV) dont le numéro d'urgence : 116 006 disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la création d'un nécessaire à un nouveau départ qui sera remis dans les 200 points de contacts FFV afin d'apporter du confort et des conseils à nos adhérents devant quitter leur domicile car subissant des violences. A cela s'ajoute l'accès aux centres d'hébergements d'urgence et un nouvel outil mémo de vie.

Mémo de vie

« Mémo de vie » accompagne les victimes par la prise de conscience des violences, sécurise les éléments clefs et propose un accompagnement et une aide directe pour les personnes victimes de violences.



Quatre fonctionnalités clés :

LE JOURNAL permet de raconter et consulter des évènements aussi bien positifs que négatifs. Des médias (audios, vidéos, photos...) peuvent être associés pour illustrer les événements et indiquer le niveau de sentiment de sécurité ressenti.

UN ESPACE SÉCURISÉ sert pour stocker des médias divers (photos d'échymoses, audios de menace... et des documents officiels (certificat médical, jugement de divorce, papiers d'identité, etc)

UNE BIBLIOTHÈQUE pour s'informer et se documenter grâce à une sélection d'articles et d'outils adaptés sur plusieurs thématiques : droit, social, santé...

UNE RUBRIQUE CONTACT utile pour accéder à des numéros importants aussi bien des lignes d'urgence que d'accompagnement comme les chats et les demandes de formulaires.

Il s'adresse aussi aux proches qui peuvent créer un compte pour garder une trace de ce dont ils sont témoins ou de ce que la personne victime raconte. Il fournit des clefs pour les aider à épauler les victimes et les orienter vers les bons interlocuteurs et démarches.

Mémo de vie simplifie le travail des professionnels, qui peuvent accéder, via le partage, à des informations capitales pour accompagner plus efficacement les victimes.

Mémo de vie, c'est quoi ?

Il s'agit d'une plateforme digitale gratuite pour aider les personnes victimes de violences, disponible sur tous les outils numériques à l'adresse <u>www.Memo-de-vie.org</u>. Issue d'une consultation citoyenne de Make.org, construite avec des expert-e-s et des personnes victimes de violences, elle est financée par divers ministères et partenaires comme la MASFIP à partir de 2023.

Cette plateforme sécurisée peut être quittée en urgence à tout moment via le bouton « Vite je quitte ».



Ce nouvel outil permet « de parler aujourd'hui pour préserver demain ». www.memo-de-vie.org



TOUR FESTIVAL 2023



En début d'année 2023, le Festival International du Film sur les Handicaps (FIFH) et la MASFIP ont poursuivi leur collaboration étroite en signant un partenariat pour l'année.

Celui-ci est axé principalement sur la participation de la MASFIP aux différentes étapes du FIFH Tour Festival 2023 en y associant les militants des départements concernés par des invitations aux premières des projections et des débats associés notamment à Paris, Toulouse et Amiens.



A l'occasion des dix ans de la MASFIP, le FIFH, par la voix de Philippe LEFAIT, journaliste et parrain du Festival, a remercié la MASFIP pour son engagement et sa volonté à faire changer le regard porté

sur le handicap tout en associant son image aux actions menées par le festival en ce sens.



https://www.masfip.fr/fr/nos-actions/ festival-international-du-film-sur-les-handicaps_-r.html







des rêves autour du foot

Sans savoir ce qui l'attendait, Mathieu a traversé la France avec son grand-père le samedi 22 avril. Du Var, il est arrivé à Lens, ville de son club de football préféré. L'émotion est ensuite montée d'un cran quand Mathieu a pris la direction du stade Bollaert, l'antre du Racing Club de Lens, et a visité

la boutique officielle du club. Mais sa journée de rêve ne faisait que commencer. C'est vêtu des couleurs « sang et or » de son club de cœur que Mathieu a eu le privilège de fouler la pelouse, d'approcher les joueurs au plus près pendant l'échauffement avant d'assister au match de championnat Lens contre Monaco.

Et pour parfaire cette journée de rêve, ce fut une victoire pour Lens 3 buts à 0.

Toujours autour du ballon rond, le 5 septembre, Farès et Eliott, accompagnés de leurs mamans, ont retrouvé un groupe d'enfants et de bénévoles de l'association « Un rêve, Un sourire » direction le centre d'entrainement de l'équipe de France, à Clairefontaine.

Sur le chemin, nos deux rêveurs ignoraient où ils allaient, jusqu'à l'arrivée à l'entrée du centre et la vue de la réplique

géante de la coupe du monde!

De larges sourires et des étoiles plein les yeux pour le début d'une journée de rêve au cours de laquelle les joueurs ont joué le jeu, Kylian Mbappé et ses coéquipiers approchant au plus près les enfants en marge de l'entraînement. Mais ce sont les mamans de Farès et Eliott qui témoignent le mieux de cette journée exceptionnelle, témoignages que vous retrouverez sur notre site internet.





https://www.masfip.fr/fr/nosactions/les-reves-de-lucie_-r.html

Pour ces enfants, adhérents de la MASFIP, la réalisation de leurs rêves a été possible grâce à l'association « Un rêve, Un sourire » et à la MASFIP qui a pris en charge les frais des enfants, de leurs accompagnants ainsi que ceux des bénévoles de l'association présents pour gérer la bonne organisation du rêve. Par le legs de Madame Simone Lucie GODART, La MASFIP finance la réalisation des rêves d'enfants adhérents qui la sollicitent dans le cadre de son dispositif « Les Rêves de Lucie ».



Les Handilympiades,

un tournoi sportif et inclusif à l'aube de Paris 2024

Les Handilympiades APF-France handicap, soutenues par la MASFIP, ce sont 12 tournois qui se sont tenus au fil des mois, 1 192 sportifs mobilisés, 2 600 participants et une grande finale le 12 octobre dernier.



Une finale riche en émotions... et en motivation!

C'est dans une ambiance festive mais concentrée que s'est déroulée la finale des Handilympiades au Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, futur site olympique. Cette journée de partage et de cohésion s'est tenue suite à des mois de tournois qui ont vu les équipes régionales de l'association s'affronter, pour « risquer l'impossible » dans leurs disciplines : boccia, tennis de table, escrime et basket fauteuil. Des administrateurs et des militants de la MASFIP y ont participé.

Sur le podium, nous avons eu de l'Or pour la Nouvelle Aquitaine, de l'argent pour le Centre Val-de-Loire et du bronze pour l'Occitanie.

En route pour Paris 2024!

Tony Estanguet, Président de Paris 2024, et les "Phryges" – les deux mascottes des jeux - ainsi que Pascale Ribes, présidente d'APF-France handicap et Thierry Fardeau pour la MASFIP étaient présents pour remettre les trophées à l'ensemble des participants.

Retour sur le Prix de la Solidarité 2022



L'association ESPERANCE BLEUE 82 lauréate en 2022 a mené à bien son projet « API-AUTISME ».



En effet, dans le cadre d'un habitat inclusif destiné à de jeunes adultes en situation de handicap, le projet agroécologique consistait à leur enseigner l'apiculture afin de leur permettre de renforcer leur capacité à s'intégrer socialement notamment en construisant un rucher avec l'aide d'un apiculteur confirmé puis en gérant toutes les étapes de la récolte à la vente.

Ce rucher est devenu aujourd'hui réalité puisque les délégués à notre Assemblée Générale 2023 à LA ROCHELLE ont reçu en cadeau de bienvenue un petit pot de miel issu de leur première récolte.

Pour l'association, l'année 2023 a été riche en émotion : en janvier signature d'une convention pour l'achat de matériels apicoles, de janvier à mars la construction du rucher et en avril l'inauguration de celui-ci en présence de la MASFIP et de mai à juillet récolte, mise en pot et vente du miel. Nous leur souhaitons de nombreuses années de récolte.



La prévention : une ambition partagée faite de complémentarités

La MASFIP a un rôle important dans la prévention, elle aide et accompagne ses adhérents sur de nombreux sujets qui peuvent mettre ceux-ci en difficulté.

Une grande partie des actions de prévention est impulsée par les comités départementaux constitués de militants bénévoles. Avec l'appui des équipes du siège, la mise en œuvre logistique est facilitée, conception et envoi des invitations, recherche de matériel ou d'intervenant.

De nombreuses thématiques sont proposées, comme « la nutrition », « les dangers du quotidien », » les violences intrafamiliales » ou encore « le bien-être ».

Violences intrafamiliales

Plus en détail, l'action sur les violences intrafamiliales permet sous forme d'une conférence, de présenter le phénomène d'emprise et les conséquences psychologiques et physiques qui en découlent. C'est par la connaissance de ce phénomène qu'il est aussi possible de lutter contre ce fléau sur lequel la MASFIP s'est engagée depuis plusieurs années.

Nutrition

La MASFIP a aussi une expérience sur les actions « nutrition », que ce soit celles avec les comités ou avec les écoles des Finances Publiques. A l'ENFIP de Noisiel, une action de deux semaines permet de découvrir le régime crétois.

Retraite

En 2024 les mutuelles Mgéfi, Mutuelle des douanes, mutuelle de l'Insee ont souhaité avec la MASFIP la mise en œuvre d'un stage retraite mutualiste. La MASFIP sera chargée de l'organisation et de la logistique de ces stages. L'objectif principal est « le bien-être dans sa retraite » et cela

se prépare. Avec l'intervention de professionnels du monde médical, juridique, sportif, du bien-être, les adhérents participants pourront s'imprégner de conseils utiles qui permettrons de démarrer cette nouvelle vie plus sereinement.

Huit stages pourraient être organisés dès 2024 et le reste à charge pour les adhérents, après participation des mutuelles, devrait être le plus faible possible.

La Mgéfi, en sa qualité de Mutuelle référencée des Ministères économiques et Financiers, propose à tous les agents du ministère et plus particulièrement à ses adhérents un programme d'action de prévention santé qui met en avant une thématique particulière sur deux ans.

Activité physique et bien-être

Pour les années 2023/2024, c'est celle de l'activité physique et du bien-être qui est proposée. Ce programme permet ainsi de déployer des actions en présentiel, en mode web-conférences ainsi que des articles d'information dans la revue trimestrielle, dans la lettre d'information ou via les réseaux sociaux.

Bien évidemment, des actions communes ou complémentaires, toujours très appréciées, sont proposées par les deux Mutuelles notamment vers le public des séniors ou vers celui des écoles de formation de nos différentes administrations.

Pour donner un exemple concret de cette complémentarité, il faut citer deux exemples :

- Dans le cadre du programme 2023, de nombreux départements ont mis en place des balades santé qui permettent de pratiquer une activité physique. A la pause déjeuner, l'action MASFIP « bien manger sans culpabiliser » est un moment qui permet de donner un angle « nutrition » complémentaire à celui de l'activité physique.
- Lors des journées dédiées aux séniors, les militants Mgéfi et MASFIP interviennent de concerts pour s'adresser à cette population et leur apporter le maximum d'informations.

C'est ce travail que les deux mutuelles souhaitent poursuivre car la politique de prévention



est essentielle pour une meilleure santé au quotidien et à tous les âges de la vie.

Une nouvelle saison de PuMS

(Pour une Meilleure Santé)







Valoriser la prévention, c'est aussi utiliser les réseaux numériques afin de multiplier les contacts. La MASFIP a fait le choix en 2020 d'un partenariat avec la fondation des hôpitaux de Paris et PuMS qui a permis la création de plusieurs vidéos qui restent

Ce premier volet de vidéos était principalement sur le thème de la nutrition et a permis de constituer des supports de communication dont un livret sur « les idées reçues sur la nutrition ».

en ligne sur le site de la MASFIP.

Nous avons décidé de modifier le concept original en diminuant la durée des vidéos et en ouvrant les thématiques de prévention au-delà de la nutrition.

Ce sont donc 54 nouvelles vidéos en plus des 12 précédentes qui vont être visualisables sur le site Masfip.

Elles sont toujours animées par le Professeur Boris HANSEL médecin des hôpitaux de Paris mais avec un mécénat avec la Fondation Robert DEBRE.

Ces vidéos sont aussi visibles sur la chaîne YOUTUBE de PuMS avec la mention du soutien de la MASFIP. C'est aussi une ouverture vers un public plus large qui contribue à la notoriété de la MASFIP.

De nouveaux supports de communication seront créés à partir de ces vidéos et seront disponibles prochainement en version numérique sur le site de la MASFIP.



https://pums.fr/ https://www.masfip.fr/fr/saison-2videos-2023.html

Les recettes de vos Comités !

La Galette Charentaise

Charente et Charente-Maritime

Préparation : 20 min / Cuisson : 10 min Ingrédients pour 6 personnes :

- 300 g de farine
- 220 g de sucre
- 120 g de beurre ramollit
- 2 œufs
- 1 sachet de levure chimique
- 2 sachets de sucre vanillé
- 50 g d'angélique confite
- 1 pincée de fleur de sel
- 1 cuillère à soupe de lait
- 1. Préchauffer le four à 250°C.
- Dans un plat creux, versez la farine, le sucre, la levure, le sucre vanillé, le beurre mou, le sel et les œufs. Mélangez le tout à la main ou au batteur électrique.
- Quand la pâte commence à se former, ajoutez l'angélique coupée en petits dés. Travaillez la pâte de sorte qu'elle soit bien homogène. Ensuite, coupez-la en deux.
- Beurrez un moule à tarte et étalez la pâte en trempant régulièrement vos doigts repliés dans la farine.
 Badigeonnez de lait au pinceau pour faire dorer et décorez en faisant des croisillons puis enfournez.
- Laissez cuire 10 minutes. Démoulez dès la sortie du four pour éviter que le gâteau ne colle. Servez froid, en parts.





Histoire de la galette

L'histoire raconte que la galette charentaise est née en 1848. Cette année-là, un des deux boulangers pâtissiers de Beurlay, Henri Victor Barraud en Saintonge, a l'idée de créer un gâteau moelleux dont la base est constituée d'éléments simples que l'on trouve à profusion dans la région : farine, œufs et surtout beurre.

Sans doute d'autres boulangers dans la région avaient-ils crée une galette ressemblante, mais Henri Victor Barraud a un petit secret : l'angélique. Cette plante s'épanouit dans le marais poitevin tout proche et son parfum musqué donne à la galette un goût singulier et agréable. Cent soixante-trois ans plus tard, la petite boulangerie Barraud est devenue la Pâtisserie Beurlay, où travaillent désormais 29 personnes.

BIENFAITS DE L'ANGÉLIQUE

L'Angélique officinale est réputée pour son action tonifiante générale, notamment sur la sphère digestive.

Les racines sont particulièrement employées pour stimuler les sécrétions gastriques et pancréatiques, ainsi que leur vertu antispasmodique en cas de spasmes intestinaux et douleurs de règles.

PERCU**JAM**

Nous avons eu la joie de retrouver le groupe PERCUJAM à l'occasion de l'A.G. des 10 ans de la MASFIP. En effet, la MASFIP suit ce groupe depuis de nombreuses années et a notamment accompagné la création du film qui leur a été consacré.

Après leur Olympia en 2016, le film « PERCUJAM » sorti en salle en 2018 et des participations à l'émission "Les rendez-vous du Papotin" sur France 2, ce groupe atypique composé d'artistes autistes avec leurs éducateurs a effectué son retour sur la scène parisienne, à l'occasion de la sortie de leur nouvel album: PHENOMENES.

Habitué des grandes scènes et le 13 novembre dernier à La Cigale, PERCUJAM sillonne la France depuis de nombreuses années, assurant par ailleurs des premières parties d'artistes (TRYO, M, Ben l'Oncle Soul, Pomme,...) occasionnant de belles rencontres. Quel que soit le lieu ou le pays, une énergie incroyable et communicative se dégage à chacune de leurs prestations. « Quand on les croise, on les aime ». Et c'est ce qui s'est passé avec la MASFIP!

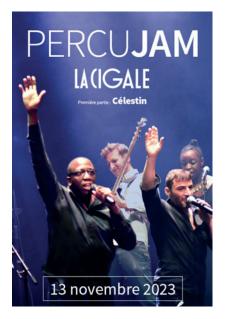
Le groupe vit et travaille dans la Maison Perce-Neige d'Antony (92), fondation créée par Lino Ventura. Il existe depuis la fin des années 90, dans le cadre d'un proiet innovant et ambitieux de l'association APRAHM AUTISME.

Il suit son chemin, se structure, se renouvelle et progresse toujours.



Ils participent depuis plus d'un an à chaque émission « LES RENCONTRES DU PAPOTIN » diffusée mensuellement le samedi 20h30 sur France 2. Ils surprennent régulièrement les invités en leur dédiant la reprise d'une chanson qui les touche personnellement (Virginie Effira, Jonathan Cohen, Emmanuel Macron...), occasionnant des instants d'émotions et de partage. C'est d'ailleurs sur ce plateau qu'ils ont rencontré Julien Doré, qui les a invités à chanter à





l'Accor Arena, en compagnie d'Eddy de Pretto (décembre 2022). C'est une véritable rencontre artistique, qui se poursuit avec la présence dans l'album d'un duo avec Julien Doré : chanson « Sur le fil ». Le clip de la chanson vient de sortir.

Souvent classé dans le style chanson française / Pop Rock, leur univers navigue volontiers entre slam et reggae. Les éducateurs écrivent et composent tous les titres avec, ou inspirés par, les autistes, au cours de répétitions et ateliers hebdomadaires. Certains ne s'expriment pas, ou difficilement, à la ville et chantent en public. Tous progressent d'année en année et s'épanouissent grâce à la musique, au travail et à la rencontre avec le public.

L'album « PHENOMENES » vient de sortir ! Retrouvez le sur les meilleures plateformes musicales.

La MASFIP partout en France Un numéro de téléphone unique

01 80 97 91 91

VOTRE NUMÉRO DE DÉPARTEMENT

Être au plus près de vous est une de nos priorités.



